

Règlement du concours photographique

Le thème du concours : « Invitation au voyage »

Article 1 : Organisateurs

Le CDI du lycée du Coudon et l'Association des Amis des Musées de Toulon organisent un concours photos.

Article 2 : Forme et nature

Le concours est ouvert à tout type de photographie (numérique, argentique, instantanée, etc.). Les retouches sont autorisées. Les montages par contre ne sont pas autorisés. Pour le format voir article 4 ci-dessous

Article 3 : Candidats

Ce concours est ouvert à tous les élèves de l'établissement

Article 4 : Modalités de participation

La photographie proposée doit s'inscrire dans le thème de la Semaine Culturelle 2023 : « Invitation au voyage ».

Une seule participation par personne sera admise (une seule photographie)

Le Participant garantit qu'il est bien l'auteur de la photographie, seul détenteur des droits d'auteur attachés à la photographie et que celle-ci est une œuvre originale et inédite. En cas de non-respect de cette règle, la photo sera exclue du concours.

Pour participer il faut envoyer la photographie au format .jpg à l'adresse email : cdicoudon83@gmail.com

La photographie doit être accompagnée du nom, prénom, classe du participant et éventuellement d'un titre.

Chaque participant s'engage, en participant à ce concours, à respecter intégralement le présent règlement.

La participation au Concours est ouverte jusqu'au lundi 27 février 2023 inclus

Article 5 : Jury et délibération

Le jury sera composé de personnels du lycée et de représentants de l'Association des amis des musées de Toulon. Il se réunira durant la Semaine culturelle et décernera trois prix, récompensés en bons d'achat

Article 6 : Restrictions

L'Organisation se réserve le droit de ne pas accepter des photos ou des commentaires jugés inappropriés pour le concours, y compris, mais sans s'y limiter, tout contenu calomnieux, diffamatoire, obscène, pornographique, injurieux, offensant, profane ou portant atteinte aux droits d'auteur ou à tout autre droit de toute personne.

De même les organisateurs se réservent le droit de modifier ou d'annuler le concours en cas de force majeure.